

GRAND PRIX DE BRETAGNE DES PARTIES RAPIDES

◆ 1. Généralités

Le Grand Prix de Bretagne des Parties Rapides est organisé, chaque année, par La Ligue de Bretagne des Echecs.

Peuvent y participer les joueurs possédant une licence B de la Fédération Française des Echecs.

◆ 2. Organisation

Le Grand Prix de Parties Rapides comprend les Opens de Parties Rapides se déroulant durant la saison échiquéenne et satisfaisant aux conditions ci-dessous, des points sont attribués à tous les participants des Opens.

◆ 3. Conditions

Les Conditions suivantes sont nécessaires pour être intégré dans Le Grand Prix de Bretagne des Parties Rapides :

- Tous les joueurs des Opens de Parties Rapides doivent posséder une licence B de la Fédération Française des Echecs .
- Les parties se jouent à la cadence de 20 minutes à 60 minutes K.O. par joueur.
- Le nombre de rondes jouées est au moins égal à 6.
- Les joueurs sont appariés au système suisse en fonction de leur Elo Rapide.

◆ 4. Décompte des points

A chaque Open, les joueurs ont des points attribués en fonction, du nombre de participants, de la moyenne Elo du tournoi, du nombre de points obtenus, de leur classement.

Un point est attribué par défaut à tous les joueurs pour leur participation.

M : Moyenne du tournoi

N : Nombre de Joueurs

P : Points de parties

C : Classement

A : Points attribués à l'Open

$$A = [(M \times N \times P) / 10000] + [(N + 1 - C) \times 50 / N] + 1$$

$[(M \times N \times P) / 10000]$: Plus le tournoi est fort en nombre de participants et en Elo, les points attribués sont plus importants

$[(N + 1 - C) \times 50 / N]$: Points attribués en fonction du classement dans le tournoi, le vainqueur d'un tournoi à au moins 50 points dans tous les cas.

1 : Pour que tous les joueurs soient classés, un point est attribué à tous les participants.

Le Total ainsi obtenu est arrondi par défaut à l'entier naturel le plus proche.

♦ **5. Lauréats**

Le vainqueur du Grand Prix de Parties Rapides est déterminé par le cumul des 5 meilleurs totaux obtenus lors des différents tournois.

Les 2^{ème} et 3^{ème} sont également récompensés.

Des récompenses peuvent être également attribuées aux meilleurs jeunes, à la meilleure féminine, par catégorie Elo,...

Fait à Rennes, le 8 mai 2003

Par Christian BLEUZEN

Directeur des Jeunes

Approuvé, le 14 juin 2003

Par le Comité Directeur de la Ligue de Bretagne des
Echecs

Bruno JAOUEN

Président de la Ligue de Bretagne des Echecs